

Introduction

Les standards SEVAL

Les standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation (standards SEVAL) définissent les exigences posées lors d'évaluations pour le respect des normes de qualité : utilité, faisabilité, déontologie et précision. Les standards portent sur les activités du processus d'évaluation et sur leurs conditions-cadres. De plus, les standards offrent un cadre pour une activité professionnelle menant à des évaluations de haute qualité.

Structure des standards

Les standards SEVAL s'articulent en trois groupes. Les standards du groupe A décrivent des principes de portée générale, qui revêtent une importance pour les évaluations, indépendamment d'une activité concrète ou d'une étape spécifique du processus. Ce groupe de standards énumère surtout les conditions préalables pour une haute qualité d'évaluation. Les standards du groupe B portent sur des aspects pratiques lors de la planification et de la réalisation d'une évaluation. Le groupe C contient des standards sur l'appréciation de l'évaluation et la communication des résultats. Chaque standard est classé dans le groupe pour lequel il est le plus significatif. Le classement et l'ordre doivent permettre de s'orienter plus facilement dans le document. Ils n'impliquent ni une séquence linéaire ou chronologique ni une hiérarchisation des standards.

Evaluation et révision des standards SEVAL

L'utilisation, l'applicabilité et l'actualité des standards SEVAL sont évalués périodiquement. Dans ce cadre, les évolutions internationales sont également prises en compte.

Objectifs et champs d'application des standards

Les standards SEVAL contribuent à la professionnalisation de l'activité évaluative en Suisse. Ils définissent des principes clés qui servent à renforcer la crédibilité et la qualité des évaluations.

Les standards SEVAL servent de base et de soutien pour la planification et la réalisation des évaluations, pour l'élaboration des mandats, des appels d'offres et des conventions d'évaluation. Les standards SEVAL constituent une référence pour le suivi de la qualité tout au long de l'évaluation ainsi que pour juger de la qualité d'une évaluation et de la qualité de l'évaluation. Ils constituent également une ressource didactique pour la formation professionnelle et la formation continue dans le domaine de l'évaluation.

Les standards SEVAL sont applicables à tous types d'évaluations, quels que soient le contexte institutionnel, la démarche choisie ou le thème spécifique et indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une évaluation externe ou interne ou d'une autoévaluation. Les standards SEVAL ne sont pas conçus pour des évaluations de personnel.

Application des standards SEVAL lors d'évaluations concrètes

Les standards SEVAL sont formulés au sens de principes fondamentaux. Le contexte, l'organisation, l'approche théorique et méthodologique ainsi que la façon de réaliser une évaluation peuvent varier d'un cas à l'autre. C'est pourquoi, lors de leur application concrète, la situation spécifique doit être prise en considération. De plus, au lieu de considérer chaque standard comme unité isolée, il faut être conscient de leur interdépendance. Un standard particulier est donc toujours à interpréter dans le contexte de l'évaluation spécifique et en regard de l'ensemble des standards. Les explications détaillées des différents standards servent d'aide pour leur application.

[[] 1 Wildner, Thomas; Landert, Charles et Bachmann, Nicole, 2000, Standards d'évaluation de la société suisse d'évaluation (SEVAL), 5 décembre 2000.

La première version des standards SEVAL [[] a été adoptée en 2001. Elle se fonde sur les « Program Evaluation Standards » du Joint Committee on Standards for Educational Evaluation. Ceux-ci sont regroupés selon quatre normes de qualité, soit: l'utilité, la faisabilité, la déontologie et la précision. Ces standards ont été adaptés au contexte suisse par un groupe de travail de la SEVAL. Entre 2013 et 2016, les standards SEVAL ont fait l'objet d'une révision. Ils ont été transférés dans une nouvelle structure mais conservent les principes normatifs énoncés dans les précédents standards comme critères de qualité d'une évaluation. De plus, des modifications rédactionnelles ont été apportées et quelques aspects ont été ajoutés.

Le respect des standards SEVAL.

- les personnes actives dans la formation professionnelle ou la formation continue évaluations ou qui vont porter une appréciation sur celles-ci ;
- les autres intervenants, en particulier ceux qui accompagnent et/ou utilisent les d'évaluation et qui comment de tels mandats aux évaluateurs;
- les mandants, c'est-à-dire les personnes qui définissent l'objectif et le mandat évaluatives et évaluateurs qui conçoivent et réalisent des évaluations;

qui sont impliquées dans des évaluations ou qui les influencent :

Destinataires des standards SEVAL

La qualité d'une évaluation ne dépend pas seulement des évaluateurs et évaluatrces.

mais est le fruit d'un travail commun entre plusieurs personnes qui jouent des rôles différents. Par conséquent, les standards SEVAL s'adressent à toutes les personnes

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Chère et cher collègue,

Les standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation SEVAL répondent à l'attente d'une bonne qualité des évaluations ; principe sur lequel les membres de la SEVAL s'entendent. Les standards d'évaluation servent à tous les acteurs impliqués de base commune et référence pour une pratique évaluative de bonne qualité et professionnelle. Les standards peuvent servir à la planification, l'attribution et la réalisation de projets d'évaluation, pour l'assurance-qualité, en cas de conflits et aussi pour la formation. La présente brochure se veut être un soutien à l'utilisation des standards SEVAL dans la pratique. L'étoile figurant sur la page de titre est souvent utilisée comme un symbole de notation. Une évaluation professionnelle se distingue d'une telle appréciation spontanée sur presque tous les plans. Ce qui leur est cependant commun, c'est leur signification pour les personnes directement concernées par l'appréciation. Une évaluation de haute qualité, au sens des standards SEVAL, est consciente de cette responsabilité et en est à la hauteur.

Les standards SEVAL ont maintenant une longue histoire. La première version a été rendue publique en 2001. En 2016, une version révisée a été adoptée par l'assemblée générale. Elle présente le contenu considéré dans une forme nouvelle et retravaillée au niveau rédactionnel. Les explications relatives aux standards ici présentés se trouvent dans le document détaillé. Celui-ci, ainsi que d'autres outils en lien avec les standards SEVAL sont disponibles sur la page internet www.seval.ch. Vous y trouverez également nos coordonnées. La SEVAL et son groupe de travail Standards d'évaluation se réjouissent d'échanger avec vous à propos de vos questions et demandes en lien avec la qualité des évaluations.

Nous vous souhaitons une lecture intéressante et de bonnes activités d'évaluation couronnées de succès !

Stefan Rieder

Président de la SEVAL

Christian Rüefli

Co-responsable du groupe de travail Standards d'évaluation

Björn Neuhaus

Co-responsable du groupe de travail Standards d'évaluation

Qualité de l'évaluation

Utilité | Faisabilité | Déontologie | Précision

Standards SEVAL

Principes de portée générale

A1 Absence de préjugés vis-à-vis des résultats et impartialité

A2 Transparence

A3 Prise en compte des parties prenantes et des groupes concernés

A4 Approche centrée sur l'utilisation et l'appropriation

A5 Rapport approprié entre coût et utilité

A6 Garantie des compétences requises

B Planification et réalisation

B1 Clartification de l'objet d'évaluation, de la raison d'être, des questions de l'évaluation et de l'utilisation

B2 Prise en compte du contexte

B3 Respect du calendrier

B4 Convention d'évaluation

B5 Concept d'évaluation approprié

B6 Recolte et analyse de données de manière scientifique

B7 Recolte de données dans une mesure appropriée

B8 Faisabilité et validité de la récolte de données

B9 Qualité et pertinence des informations

A7 Assurance-qualité

A8 Conformité à la loi

A9 Protection de la personnalité et confidentialité

A10 Ethique

A11 Respect

A12 Loyauté

C Appréciation et communication des résultats

C1 Appréciation complète et équilibrée

C2 Appréciation transparente et conclusions fondées

C3 Recommandations utiles

C4 Communication adéquate des résultats

C5 Documentation de l'évaluation

C6 Accès aux résultats de l'évaluation

SEVAL

Schweizerische Evaluationsgesellschaft
Société suisse d'évaluation

Società svizzera di valutazione

SEVAL

Schweizerische Evaluationsgesellschaft
Société suisse d'évaluation

Società svizzera di valutazione

Standards d'évaluation

de la Société suisse d'évaluation

adoptés par l'assemblée générale le 9 septembre 2016.

SEVAL

secretariat@seval.ch

www.seval.ch

Définitions et concepts

.....

Evaluation

Les standards SEVAL¹ se basent sur la conception suivante de l'évaluation : **une éva-luation est une analyse et une appréciation systématique et transparente de la conception, de la mise en œuvre et/ou des effets d'un objet d'évaluation**. Les éva-luations sont des prestations scientifiques et utilisent des méthodes scientifiques. Une politique publique, une norme juridique, une planification, un programme, un projet, une mesure, une prestation, une organisation, un processus, une manifestation, une tech-nologie ou un matériel constituent, par exemple, des objets d'évaluation communs. Une évaluation peut être réalisée ex ante, de manière concomitante ou ex-post. Les évaluations peuvent viser à acquérir des connaissances, rendre des comptes, élaborer des décisions, améliorer et piloter l'objet d'évaluation ou encore favoriser un processus d'apprentissage pour les parties prenantes et les groupes concernés. Le terme « évaluation » désigne tant le processus que le produit.

Normes de qualité

La qualité d'une évaluation est jugée sur la base des principes normatifs suivants. Ceux-ci constituent des références pour toutes les phases d'une évaluation et toutes les activités y relatives. Idéalement, une évaluation respecte toutes les normes de qualité énoncées ci-dessous :

- Utilité**: L'évaluation répond aux objectifs de l'évaluation et aux besoins d'infor-mation des utilisateurs identifiés. Les évaluations doivent être informatives, être délivrées de manière conforme au calendrier et avoir des effets. Les évaluatrices et évaluateurs doivent connaître les destinataires de l'évaluation et leurs besoins, planifier et réaliser l'évaluation en conséquence et informer de manière adaptée sur les résultats obtenus.

- Faisabilité**: L'évaluation doit être conçue et réalisée de manière adaptée aux conditions existantes, être mûrement réfléchie et prendre en considération les coûts. Parallèlement, il faut veiller à la meilleure acceptation possible par les différentes parties prenantes et groupes concernés. En règle générale, les éva-luations sont effectuées en incluant un grand nombre de personnes et impliquent des charges financières pour toutes les parties. Les évaluations doivent mobiliser uniquement les ressources, le matériel, les personnes, le temps et le financement nécessaires à l'atteinte de l'objectif fixé.

- Déontologie**: L'évaluation doit être exécutée correctement du point de vue juri-dique et éthique, de même qu'avec respect et impartialité. Les évaluations sont des processus qui touchent les personnes et les organisations de diverses ma-nières et peuvent, le cas échéant, porter atteinte à l'une ou l'autre des parties. La déontologie exige que les droits des personnes concernées soient protégés, que les parties prenantes et groupes concernés soient traités avec respect et que les évaluations soient réalisées en tenant compte de manière appropriée des aspects éthiques et juridiques y relatifs. La déontologie requiert l'adoption d'une attitude neutre et impartiale de la part des évaluatrices et évaluateurs, de même que le respect des intérêts légitimes des parties prenantes et groupes concernés.

- Précision**: L'évaluation doit fournir et transmettre des informations valides et utilisables. Celles-ci doivent être produites d'une manière correcte sur le plan méthodologique. Les jugements délivrés doivent être articulés de manière logique et compréhensible par rapport aux informa tions collectées.

A – Principes de portée générale

.....

A1 Absence de préjugés vis-à-vis des résultats et impartialité

Une évaluation est conçue comme un processus dont les résultats ne sont pas prédé-terminés et qui garantit un jugement impartial.

A2 Transparence

Une évaluation est conçue et réalisée de manière transparente. La raison d'être, le processus, les fondements de l'appréciation et les résultats sont accessibles de sorte que l'évaluation soit transparente et qu'elle puisse être vérifiée.

A3 Prise en compte des parties prenantes et des groupes concernés

Les parties susceptibles de prendre part à une évaluation sont identifiées, ainsi que les personnes et les groupes qu'elle concerne. Une attention appropriée est accordée à leurs intérêts, leurs besoins et leur système de valeurs.

A4 Approche centrée sur l'utilisation et l'appropriation

Une évaluation est gérée de sorte à favoriser la participation des parties prenantes et des groupes concernés au processus d'évaluation de manière adéquate et à encourager l'utilisation du processus et des résultats de l'évaluation. Cela passe par une planification, une réalisation ainsi qu'une communication de l'état des travaux en cours et des résultats de manière adaptée.

A5 Rapport approprié entre coût et utilité

Une évaluation est conçue de telle manière qu'elle ait une utilité qui justifie les moyens engagés.

A6 Garantie des compétences requises

Toute personne qui planifie, mandate, pilote ou effectue une évaluation possède pour cela les compétences appropriées ou veille à ce que elles soient assurées de manière adéquate.

A7 Assurance-qualité

Les mesures appropriées sont mobilisées afin d'assurer la qualité d'une évaluation pendant sa réalisation et d'en vérifier la qualité après son achèvement.

A8 Conformité à la loi

Durant toutes les activités menées dans le cadre d'une évaluation, les dispositions légales déterminantes pour celles-ci sont identifiées et respectées.

A9 Protection de la personnalité et confidentialité

Les droits de la personnalité et de la protection des données sont garantis. Si la confi-dentialité est exigée par la loi, ou pour protéger des intérêts légitimes, toutes les me-sures nécessaires sont mobilisées afin d'éviter que des informations sensibles soient utilisées sans l'accord des personnes concernées et qu'il soit possible de remonter à leur source.

A10 Ethique

Toutes les activités en relation avec une évaluation sont effectuées de manière éthique et responsable, en tenant compte de la diversité des publics concernés.

A11 Respect

Toutes les personnes ou organisations impliquées dans une évaluation ou concernées par celle-ci sont traitées avec respect, équité et sans préjugés.

A12 Loyauté

Toutes les parties prenantes et tous les groupes concernés se comportent de manière intègre et s'abstiennent d'entraver les activités d'évaluation, de fausser celle-ci, de déformer ses résultats ou de les reproduire de manière abusive.

B – Planification et réalisation

.....

B1 Clarification de l'objet d'évaluation, de la raison d'être, des questions de l'évaluation et de l'utilisation

L'objet d'évaluation, la raison d'être et les questions de l'évaluation ainsi que l'utilisation prévue de celle-ci sont déterminés de façon claire pour toutes les parties prenantes.

B2 Prise en compte du contexte

L'incidence du contexte sur l'objet d'évaluation est identifiée et prise en compte.

B3 Respect du calendrier

Une évaluation est planifiée et réalisée de manière à ce que ses résultats soient dispo-nibles à temps pour l'utilisation prévue.

B4 Convention d'évaluation

Aussi tôt que possible, les mandants et les évaluateurs se mettent d'accord sur les éléments essentiels d'une évaluation et concluent une convention écrite et contrai-gnante. Celle-ci définit notamment la raison d'être, les questions et la méthodologie de l'évaluation, les obligations et les droits des parties prenantes, les ressources dispo-nibles pour l'évaluation, les délais pour l'obtention de certains résultats intermédiaires et la présentation du rapport, ainsi que la mise à disposition et la communication des résultats de l'évaluation.

B5 Concept d'évaluation approprié

Le concept d'une évaluation s'oriente sur l'objet d'évaluation, la raison d'être et les questions de l'évaluation et, si nécessaire, sur une modélisation de l'objet d'évaluation. L'approche de l'évaluation, les critères d'appréciation, les méthodes de récolte des données et le processus sont conçus de telle manière que l'objectif de l'évaluation puisse être atteint dans les meilleures conditions avec les ressources disponibles et que les résultats soient les plus utiles possible.

B6 Récolte et analyse de données de manière scientifique

Le choix des sources de données ainsi que des méthodes de collecte et d'analyse est réalisé en cohérence avec les questions de l'évaluation et le besoin d'information qui en découlent, ainsi qu'en fonction de l'état des données. Les exigences inhérentes à la recherche et à la déontologie, ainsi que les bonnes pratiques des disciplines scienti-fiques correspondantes sont respectées pour la récolte et l'analyse des données.

B7 Récolte de données dans une mesure appropriée

La sélection et l'étendue des données à collecter et à analyser doivent être adaptées à ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de l'évaluation. On veillera à ce que la collecte des données affecte le moins possible l'objet d'évaluation.

B8 Fiabilité et validité de la récolte de données

Les sources de données ainsi que les méthodes de collecte et d'analyse des données sont utilisées de manière à assurer la fiabilité et la validité des résultats et des interpré-tations réalisées, en adéquation avec l'objectif de l'évaluation.

B9 Qualité et pertinence des informations

La qualité de la méthodologie et la présence d'erreurs et de limitations concernant les données et les informations recueillies, traitées et présentées lors d'une évaluation sont systématiquement contrôlées.

C – Appréciation et communication des résultats

.....

C1 Appréciation complète et équitable

L'appréciation de l'objet d'évaluation est complète et équitable de manière à renforcer les aspects positifs et à faciliter la correction des points faibles.

C2 Appréciation transparente et conclusions fondées

L'appréciation de l'objet d'évaluation se fait de façon systématique. Les critères d'apprécia-tion, les fondements empiriques ainsi que le processus d'appréciation sont présentés de manière compréhensible. Les conclusions sont fondées sur les données disponibles et sont justifiées.

C3 Recommandations utiles

Les éventuelles recommandations sont fondées et concrètes. De plus, elles sont adressées à leurs destinataires et sont réalisables pour ceux-ci.

C4 Communication adéquate des résultats

Un rapport d'évaluation présente les informations nécessaires pour comprendre et suivre l'évaluation sous une forme facilement compréhensible, adaptée aux destinataires et transpa-rente. Il décrit de manière équilibrée et impartiale l'objet d'évaluation, y compris son contexte, sa raison d'être, les questions d'évaluation, le processus, les sources d'information et les résultats de l'évaluation ainsi que les limitations.

C5 Documentation de l'évaluation

Si besoin, tout le matériel nécessaire pour permettre la vérification des résultats par des tiers est documenté séparément en complément au rapport d'évaluation.

C6 Accès aux résultats de l'évaluation

Les parties prenantes et groupes concernés ont accès aux résultats de l'évaluation.

.....

Impressum

.....

Éditeur

Société suisse d'évaluation SEVAL, Groupe de travail 'Standards d'évaluation' www.seval.ch

.....

Auteurs

Christian Rüefli, Reinhard Zweidler et Martin Koci

.....

Accompagnement rédactionnel

Groupe de travail ‚Standards d'évaluation : Mélanie Attinger, Lars Balzer, Christoph Bättig (jusqu'à septembre 2014), Stephan Hammer, Martin Koci, Björn Neuhaus, Stefan Rieder. Traduction française du texte allemand : Gaëlle Lisack, Caroline Jacot-Des-combes, Mélanie Attinger, Frédéric Joye-Cagnard.

.....

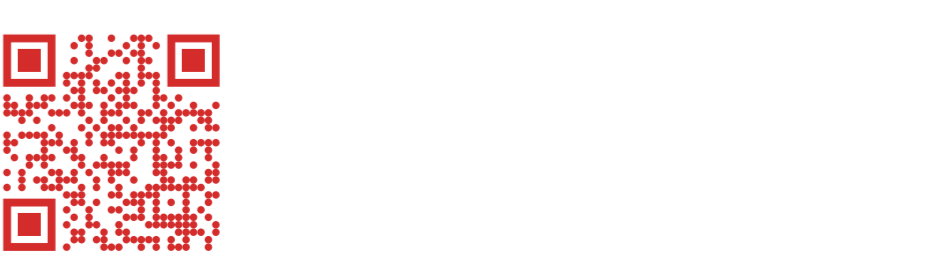
Merci

Le groupe de travail sur les standards d'évaluation tient à remercier toutes les per-sonnes ayent contribué à la préparation de ces standards par des suggestions et des commentaires sur le contenu ou la rédaction.

.....

.....

www.seval.ch/standards/


^[1] Widmer, Thomas; Landert, Charles et Bachmann, Nicole, 2000, Standards d'évaluation de la société suisse d'évaluation (SEVAL), 5 décembre 2000.

SEVAL

Schweizerische Evaluationsgesellschaft
Société suisse d'évaluation
Società svizzera di valutazione